

# Avis d'ébullition préventif

La municipalité de Ste-Irène avise ses citoyens de ne pas consommer l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir pendant au moins cinq minutes secteur **village**.

Nous vous recommandons d'utiliser de l'eau bouillie ou embouteillée pour boire, faire de la glace, préparer et laver les aliments, brosser les dents jusqu'à avis contraire. Pour ce qui est de l'utilisation des bains, cela est acceptable tout en s'assurant de ne pas avaler l'eau. Pour les jeunes enfants, il est donc recommandé de mettre très peu d'eau dans la baignoire et de ne pas les laisser jouer dans l'eau.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.